

Questions orales

● (1510)

M. Reynolds: Est-il vrai que ces renseignements ont été communiqués au bureau du procureur général des États-Unis aux fins d'une poursuite judiciaire et qu'il ne s'agissait pas d'un échange de renseignements entre les deux gouvernements?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué hier que nous avions communiqué ces renseignements au Service des recettes fiscales des États-Unis. Ces fonctionnaires ont indiqué qu'ils avaient par oubli et par erreur, disent-ils, transmis ces renseignements. Ils nous ont envoyé une lettre d'excuse nous disant qu'une telle erreur ne se reproduirait pas.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ACHAT DE PÉTROLE PAR LA CORPORATION
COMMERCIALE CANADIENNE—LA DISPONIBILITÉ DE
CRÉDITS

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire qui se rapporte aux questions précédentes et elle s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a chargé la Corporation commerciale canadienne d'exercer l'autorité que lui confère le ministre des Approvisionnement et Services pour utiliser les sommes provenant du fonds d'action conjoncturelle du ministère de la Défense, sous l'autorité du ministre de la Défense nationale, pour l'achat de pétrole dans divers pays du monde. Étant donné que la Corporation a déjà acheté 40 millions de gallons de pétrole, je voudrais demander au ministre si en fait on dispose de suffisamment de fonds. Dans la négative, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour garantir les fonds nécessaires à cette action conjoncturelle?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le président, il existe suffisamment de fonds, mais ce qui manque sur le marché international, c'est l'huile. Si l'on peut trouver de l'huile, et négocier à des conditions acceptables, pour faire face à la situation actuelle au Canada, le gouvernement mettra alors à la disposition de mon ministère les fonds nécessaires aux achats.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler aux députés que la période de questions est terminée ou presque. Si la Chambre le permet, la présidence donnera la parole au député de Témiscamingue et au très honorable député de Prince-Albert avant que nous passions à l'ordre du jour.

[M. Andras.]

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE QU'IL SOIT RÉPONDU AVEC PLUS DE
DILIGENCE À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DE
PENSION DE M. LIONEL BERTRAND

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Je désire poser à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants une question qui intéresse également tous les députés, de même que les pensionnés du ministère.

Récemment, je présentais au ministre le cas n° SC-18023, de M. Lionel Bertrand, qui demandait, le 26 septembre dernier, un rajustement de sa pension. Le ministre me répondait qu'il faudrait encore plusieurs mois avant que la Commission prenne une décision. Monsieur l'Orateur, je demande au ministre s'il y a vraiment pénurie d'énergie à son ministère, puisqu'il faut mettre tellement de temps à répondre aux anciens combattants qui veulent un rajustement de leur pension.

[Traduction]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la réponse à la demande du député est non. Nous ne manquons sûrement pas d'énergie au ministère. La liste des commissaires est de 24 et ils sont tous à l'œuvre. La loi sur les pensions est très bien appliquée. Si le député connaît des cas qui, selon lui, méritent qu'on leur accorde une plus grande priorité, je vérifierai les faits avec plaisir.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

DEMANDE D'EXAMEN PAR LA DIRECTION DES ENQUÊTES
SUR LES COALITIONS DES RECOURS À LA RAISON DE
FORCE MAJEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au premier ministre. Ayant écouté ces jours-ci le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources expliquer les difficultés où il se trouve, il semble que le gouvernement fait preuve envers le peuple canadien d'une négligence colossale.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Comme il se peut que des filiales canadiennes se rendent aux désirs des pays de leur compagnie-mère en vertu de contrats qui renfermeraient la clause dont on a maintes fois parlé, le premier ministre nous dirait-il s'il demanderait au service d'enquête sur les coalitions d'inviter ces compagnies à produire les contrats qui renfermeraient ces dispositions? Je pose cette question parce que, si elles essayent de se protéger en invoquant de telles dispositions, elles commettent d'après moi une infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je demande au premier ministre s'il va agir pour que nous sachions ce que renferment ces contrats. Le peuple canadien ne devrait certes pas être laissé à la merci d'un groupe de sociétés pétrolières qui, semble-t-il, n'ont aucun respect pour le Canada.

Des voix: Bravo!